



Déclaration CGT Ferc Sup de SU aux membres du CFVU du mardi 19 janvier 2021



Monsieur le président, cherEs collègues, la CGT Ferc-sup de SU vous présente ses meilleurs vœux en ce début d'année ainsi qu'à toutes celles et ceux qui oeuvrent pour une université plus humaine, ouverte sur le monde et capable de se mettre à l'écoute des étudiantEs car notre mission de fonctionnaire d'Etat est d'être au service des usagerEs.

Je salue le travail présenté par Mme Holz et son équipe à propos du Plan « mieux-être étudiant » qui fait preuve de synthèse et d'harmonisation pour faire fonctionner différents services entre eux afin d'améliorer la prise en compte et la prise en charge des besoins des étudiantEs.

Cependant, à côté du mal-être social étudiant, il existe un mal-être pédagogique des étudiantES cette année, lié au contexte sanitaire actuel de la covid-19 qui éloigne les étudiantEs de leurs enseignantEs et tuteurICEs et les isole de leurs pairs. Ce mal-être s'est exprimé depuis novembre 2020 dans les instances de SU et à travers des lettres ouvertes envoyées aux UFR ou aux enseignantEs et il ne vous a pas échappé que les partiels de cette rentrée 2021 ne se sont pas tous déroulés de façon fluide mais ont fait l'objet de contestations sur plusieurs campus.

Je rejoins Bérengère Poncet Vice-présidente étudiante, pour exprimer que des solutions auraient pu être prévues à l'avance et je me réjouis qu'une motion étudiante ait été validée par le Conseil de la Faculté des Lettres vendredi dernier, dont la teneur avait déjà été demandée par d'autres éluEs à la cfvu de décembre : il est heureux de voir les différentes tendances d'étudiantEs converger sur ce qui est le mieux pour elleux.

En effet, dans le contexte sanitaire de la covid-19 qui imposent des adaptations, les partiels imposés en stricte présentiel n'offraient pas les conditions d'examen nécessaires pour assurer une égalité des chances pour chacun et chacune afin de valider des apprentissages réalisés en distanciel pendant 3 mois. Ne serait-ce que pour les étudiantEs repartiEs se confiner en province ou à l'étranger dans leur famille, devant revenir pour une demie-journée de partiel et sans hébergement sur Paris avec un couvre-feu à 20h passé maintenant 18h. Pourtant, certains UFR ou enseignantEs ont réussi à harmoniser en 1 journée l'annulation des partiels en présentiels pour faire des sessions en distanciel. D'autres au contraire, ont annoncé mettre un zéro aux étudiantEs absentEs. Tous les cas sont possibles selon que l'enseignantE y est disposée ou pas ou que l'UFR se prononce rapidement et adapte ses procédures.

Les 200 étudiantEs présentEs à Clignancourt pour contester la tenue des partiels, mais aussi à Malesherbes et en Sorbonne, ne sont pas quelques "exaltés" qui rêvent de révolution : il s'agit d'étudiantEs qui souhaitent passer leur partiels mais dans des conditions égalitaires et justes. Ielles n'ont commis aucune dégradation, aucun acte d'agressivité (on peut déplorer à Clignancourt : une feuille d'émargement déchirée, quoi d'autre ? rien). Face à ces consignes de partiels très disparates et variables d'un UFR à l'autre et d'unE enseignantE à l'autre, et sans recours possible, quelle autre solution les étudiantEs avaient-ielles pour interpeller leurs aînéEs charger d'organiser leurs études ?

La CGT regrette que la seule réponse de l'université à un problème d'organisation pédagogique interne est de faire appel à la police et d'envoyer aux étudiantEs comme interlocuteurICEs les agents de sécurité.

L'harmonisation des Modalités de Contrôle des Connaissances MCC, réclamée par des éluEs étudiantEs au CFVU du 10 décembre 2020, qui n'a pas reçu de considération ni de réponse positive de votre part, était pourtant tout à fait légitime.

Je souligne le besoin et le manque de communication entre la présidence et les étudiantEs qui a été exprimée par Bérangère Poncet, Vice-présidente étudiante et lorsque vous dites dialoguer avec tous les étudiantEs, je m'interroge sur l'absence de réponse de votre part monsieur le président à la demande de rendez-vous, en présence des doyenNEs de faculté, demandée mercredi dernier 13 janvier, par une intersyndicale large regroupant : la CGT ferc-sup, SUD Solidaire, SGEN-CFDT, UNEF, Solidaires EtudiantEs de Jussieu, Collectif Doctoral, UNSA, collectif des décolonialisésEs, auxquels se sont joints pour l'appel à la manifestation du jeudi 14 janvier Place de la Sorbonne : le SNPTES et FO à laquelle ont participé également des représentantEs de Bouge Ta Fac.

Je vous renouvelle ici cette demande urgente : la gouvernance avec pour seulEs alliéEs le bloc monolithique de votre syndicat Réunis et quelques éluEs triés sur le volet ne permet pas un dialogue pluriel et une diversité d'expression nécessaire pour désamorcer les conflits ou les incompréhensions.

Sur le volet de la reprise des cours, là encore, les enseignantEs nous alertent déjà sur les horaires hebdomadaires de plus de 32 heures par semaine prévus en visioconférence couplées ce qui est simplement intenable : dans ces conditions, quel temps reste-t-il sur le temps hebdomadaire pour effectuer le travail personnel ? La quantité du programme est difficile à faire tenir dans l'enseignement en distanciel sans l'adapter et l'alléger. Mais, visiblement, les informations qui nous sont communiquées montrent que ces « adaptations » du contenu ne font pas l'objet de consignes claires.

Sur le volet de la réforme des INSPE, la CGT Ferc-sup appelle les membres du CFVU à voter CONTRE le dossier d'accréditation de l'Inspé de Paris en accord avec l'ensemble des collègues de l'Inspé et de l'intersyndicale. Nous enjoignons toute la communauté universitaire dans les diverses instances à voter CONTRE l'accréditation proposée par le COPIL afin de soutenir les formateurICEs et toutes les étudiantEs qui sont déjà engagéEs dans le processus du Master MEEF ou qui le souhaiteraient.

Rappelons ici que :

- 1) le CA de SU a adopté à l'unanimité le 10 novembre 2020, une motion exprimant toute l'inquiétude face à cette réforme et dont vous retrouverez la teneur ci-après.

« Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration de Sorbonne Université le 10 novembre 2020.

Le Conseil d'administration de Sorbonne Université exprime sa plus vive inquiétude quant à ce que semble être la réforme des INSPE qui aboutit à un démantèlement de la formation universitaire des enseignants et une reprise en main des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Nous ne pouvons accepter que le lien étroit et fécond qui s'est construit entre les INSPE et les universités dans lesquelles ils s'inscrivent désormais soit mis à mal. Depuis plusieurs années

déjà, les universités ont construit des formations exigeantes, alliant impératifs disciplinaires, travail méthodologique et approche professionnalisante, pour préparer au mieux leurs étudiants aux concours et aux métiers de l'enseignement primaire et secondaire. »

- 2) Ce dossier d'accréditation a été fait sans aucune consultation réelle des personnels, dans la totale opacité d'un COFIL (comité de pilotage) totalement inféodé aux désirs du rectorat, qui va ainsi disposer d'un volant d'enseignantEs précaires contractuelLEs sous payés (664€ par mois pour 1/3 temps d'enseignement ...) alors qu'ielles seront « fonctionnaires-stagiaires » lauréatEs du concours de recrutement. Il s'agit d'une dévaluation pure et simple du métier d'enseigner. Se profile également à court terme la fin programmée des concours de recrutement de fonctionnaire pour aller vers une contractualisation généralisée.
- 3) L'intersyndicale FO, FSU, CGT, SGEN, SUD, SNPTES, de l'INSPÉ de Paris a rejeté le 7 décembre dernier la maquette imposée par le COFIL et a demandé, qu'une véritable consultation des personnels de l'INSPÉ en permette l'indispensable réécriture.

Vous trouverez ci-après la déclaration qui précise tous les points depuis le contenu des maquettes jusqu'aux horaires revus à la baisse, en passant par la redistribution des formateurICEs internes de l'Inspé...

Enfin et pour conclure :

La FSU, la Fnec-FP-FO, la CGT éducation, SUD et le SNCL appellent les personnels de la formation des enseignantEs ainsi que les étudiantEs et les stagiaires, et toute la communauté universitaire à se mettre en grève le **mardi 26 janvier prochain**, dans le cadre du "mouvement de toute l'Éducation nationale" ([lire sur AEF info](#)). Les organisations réclament une "autre réforme de la formation initiale". L'intersyndicale invite les personnels d'Inspé et les membres des instances de leur université, à transmettre leurs motions pour "refuser de se voir imposer des maquettes qui ne tiennent pas compte des impératifs de formation en master" et "demander l'abandon de l'oral d'entretien des concours tel qu'il est présenté ([lire sur AEF info](#))". Alors que le MEN a publié le 24 décembre dernier les [modalités](#) de la nouvelle alternance en master Meef ([lire sur AEF info](#)), l'intersyndicale dénonce une dévaluation de la "professionnalisation" de la formation guidée par "des considérations budgétaires", vidée de sa substance de contenu et structurée de façon aberrante.



L'Intersyndicale de l'INSPÉ refuse la maquette COPIL.

Pour une véritable consultation des personnels de l'INSPÉ et une réécriture de la maquette.

L'intersyndicale FO, FSU, CGT, SGEN, SUD, SNPTES, de l'INSPÉ de Paris constate que la maquette présentée par le comité de pilotage d'accréditation de l'INSPÉ (COPIL) a été réalisée et est imposée sans aucune consultation préalable des personnels.

Cette maquette entérine une diminution drastique des volumes horaires de formation par étudiant.

Pour le Premier degré :

en M1 : on passe de 560 heures/étudiant à 468 heures soit une diminution de 92 heures/étudiant.

en M2 : on passe de 300 heures/étudiant à 303 heures.

Chaque étudiant perd, sur 2 ans, 89 heures de cours.

Pour le Second degré, par exemple dans le Parcours Mathématiques :

en M1 : on passe de 636 heures/étudiant à 468 heures.

en M2 : le volume demeure inchangé.

Chaque étudiant perd, sur 2 ans, 168 heures de cours.

Dans le bloc 1, l'intitulé « Culture de l'éducation » est tellement vague que l'on ne voit pas quels contenus de savoirs universitaires réels il englobe et dans quelles proportions (formation commune, contenus disciplinaires spécifiques et autres) ni quels personnels assureront ces formations.

C'est un véritable affaïssement des connaissances et savoirs disciplinaires dispensés par l'Université au niveau du Master qui est mis en place par cette maquette, ce qui entraînera évidemment une diminution du nombre de candidats en INSPÉ.

Le COPIL est ainsi dans l'air du temps de la « réforme » Blanquer-Vidal, qui vise pour le Premier degré, avec les Classes Préparatoires au Professorat des Écoles (CPPE), à transférer une partie de la formation vers la licence, mais une licence où les cours seront majoritairement assurés par des enseignants de lycée, dont le travail n'est pas celui qu'engage l'Université.

L'appauvrissement des savoirs disciplinaires universitaires et de l'acquisition de leurs méthodologies fait tourner le dos à ce qu'est un « vrai » master, qui exige une connaissance et une maîtrise à un niveau digne d'une formation professionnelle à Bac+5 – comme le précise le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans sa page consacrée au diplôme national de Master : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20193/le-master.html>

Dans la maquette proposée par le COPIL, la recherche est quasi-éradiquée puisque l'on passe, par exemple dans le Parcours Histoire-géographie, de séminaires de 20 heures CM et d'ateliers méthodologiques de 19h TD à 12 heures TD d'encadrement de mémoire en M1 et 3 heures TD d'encadrement de mémoire en M2. Dans le parcours Lettres, les séminaires de 48 heures CM actuellement passent à la trappe.

Les « nouveaux » mémoires n'en seront pas : ils se réduiront à des rapports de stage.

Cette maquette contrevient ainsi au cadre national des masters, défini par l'arrêté du 22 janvier 2014, qui, dans son article 17, stipule que « la formation conduisant au diplôme national de master s'appuie sur une activité de recherche [...] Cet adossement à la recherche vaut pour toutes les formations même s'il peut prendre des formes différentes ». Rappelons que détenir un master permet de solliciter l'inscription à un doctorat.

La maquette élaborée par le COPIL n'est donc pas une maquette de master, on ment aux étudiants.

En ne respectant pas l'impératif de maîtrise des savoirs, des concepts disciplinaires et des méthodologies de la recherche, laquelle est censée fonder tout master, la maquette du COPIL ouvre à une situation préoccupante, d'autant plus grave que les étudiants MEEF, avec une formation disciplinaire réduite en M1, verront leurs chances de réussite aux concours diminuées.

Quant aux futurs lauréats des concours qui seront titulaires du master MEEF, ils n'auront pratiquement plus de formation à l'INSPÉ, à la différence des fonctionnaires stagiaires actuels : ils ne pourront donc jamais combler leurs lacunes, en particulier dans ce domaine de la formation à la recherche.

Il est par ailleurs impossible de comprendre ce qui, dans la maquette COPIL, sera suivi et validé par les MEEF alternants-tiers-temps-en-responsabilité-dans-des établissements-d'enseignement vs les MEEF qui ne le seront pas, soit qu'ils seront en établissement mais pas en responsabilité, soit qu'ils seront dans des structures autres que des établissements scolaires.

La réduction et la désuniversitarisation de la formation en INSPÉ ne laissent donc d'inquiéter.

À travers l'indistinction disciplinaire des formations, la maquette COPIL s'attaque aussi aux statuts des enseignants et des enseignants-chercheurs, tous exploitables et corvéables à souhait. Si les enseignants et les enseignants-chercheurs à temps plein ne sont pas satisfaits de leurs conditions de travail et de leurs services, on leur opposera les enseignants à temps partagé, recrutés « en CDD » ou plus simplement « associés à la formation », sans reconnaissance de la charge de travail que ces types de « services » induisent, en attendant le recours généralisé à des contractuels précaires, que l'Université ne connaît déjà que trop.

L'intersyndicale FO, FSU, CGT, SGEN, SUD, SNPTES, de l'INSPÉ de Paris rejette la maquette imposée par le COPIL et demande qu'une véritable consultation des personnels de l'INSPÉ en permette l'indispensable réécriture.